

Nous, Professeur.es des Ecoles, adjointes et adjoints, nous soutenons l'appel contre la Loi Rilhac déjà signé par des milliers de Directrices et directeurs d'Ecole (voir au verso) :

NOM/Prénom	Ecole/Commune	Signature

Appel des directeurs et directrices soutenu-e-s par la CGT éducat'ion, le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU et SUD éducation au verso.

Nous, directrices et directeurs, refusons la proposition de loi Rilhac !

Appel des directeurs et directrices soutenu·e·s par la CGT éduc'action, le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU et SUD éducation.

La proposition de loi « créant la fonction de directrice ou de directeur d'école » dite « loi Rilhac » a été votée à l'Assemblée nationale en deuxième lecture le mercredi 29 septembre. Elle vise à donner au directeur ou à la directrice « une délégation de compétences de l'autorité académique » et « une autorité fonctionnelle ». Nous, directeurs et directrices, n'en voulons pas.

Nous ne voulons pas de cette « délégation de compétences » : nous ne voulons pas imposer les choix de formations, nous ne voulons pas décider seul·es de l'organisation de l'école. Nous voulons continuer à travailler en équipe et refusons d'être isolé·es au sein du collectif de travail.

Nous ne voulons pas avoir un droit de regard sur les pratiques pédagogiques des enseignant·es, sur la validation de leurs projets, sur leur « manière de servir ».

Nous ne voulons pas non plus recruter nos collègues comme le prévoit l'expérimentation lancée par le président de la République à Marseille, qui pousse à son terme la logique de la loi Rilhac.

Nous, directrices et directeurs, dénonçons un changement profond de nos missions et de notre statut. Il est totalement illusoire de croire que cette loi facilitera le fonctionnement des écoles. Être chef·e ne diminuera pas notre temps de travail, n'améliorera pas le relationnel avec les équipes. C'est bien de temps et de moyens de fonctionnement plus conséquents dont les écoles et les directeurs et directrices ont besoin.

Nous refusons de passer d'un fonctionnement démocratique et collectif avec un rôle d'animateur·trice et de coordinateur·trice de l'équipe enseignante à un fonctionnement vertical et directif. Nous estimons que si cette « délégation de compétences » nous est attribuée, cela ne sera pas une reconnaissance supplémentaire mais constituera plutôt le moyen de renforcer les exigences gestionnaires à nos dépens et aux dépens de nos collègues. Nous refusons de devenir une courroie de transmission entre le ministre et nos collègues.

Nous dénonçons l'absence de réponses après le suicide de Christine Renon, notre collègue directrice qui a mis fin à ses jours le 21 septembre 2019 et qui, déjà, dénonçait les conditions de travail insupportables qui étaient les siennes. Ce n'est pas la loi Rilhac qui permettra d'améliorer nos conditions de travail, bien au contraire. Ce que nous demandons, ce sont des mesures et des réponses concrètes pour mener à bien nos missions et nous donner les moyens de travailler.

Nous refusons que la crise sanitaire serve de prétexte à l'installation d'une nouvelle hiérarchie dans les écoles. Les écoles ont tenu en dehors de toute hiérarchie, grâce aux équipes et ce qu'elles ont mis en place sur le terrain, le plus souvent livrées à elles-mêmes. Alors qu'il y aurait tant à faire pour améliorer le service public d'éducation, pour mieux prendre en compte les inégalités scolaires creusées par la crise sanitaire et pour garantir vraiment la réussite de tous·tes les élèves, la solution promue par le gouvernement est contre-productive et aboutirait à un véritable bouleversement du fonctionnement de l'école publique.

La situation actuelle est loin d'être satisfaisante : nous manquons de temps pour échanger avec nos collègues et nous sommes de plus en plus isolé·es avec une avalanche de tâches administratives, plus ou moins utiles. Depuis des années, les directrices et directeurs d'école voient leurs tâches s'alourdir (augmentation du nombre d'interlocuteurs et interlocutrices, place du numérique, injonctions administratives diverses et variées). Ainsi, à chaque promesse d'allègement ou de simplification, c'est l'inverse qui se produit et que nous subissons.

Pour nous, la solution ce n'est donc pas de renforcer la coupure entre les collègues d'une même école. Nous sommes attaché·es au fonctionnement démocratique de l'école, dans laquelle les décisions sont prises collectivement au sein du conseil des maîtres et des maîtresses.

Nous demandons:

- L'abandon de la proposition de loi Rilhac et de l'expérimentation Macron à Marseille
- Une aide administrative statutaire dans chaque école ;
- Un réel allègement des tâches administratives ;
- Une décharge garantie pour chaque école et l'augmentation des quotités hebdomadaires de décharges de direction par l'attribution de postes spécifiques.

Nous appelons toutes les directrices et tous les directeurs qui se reconnaissent dans cette tribune à la signer à leur tour et à la diffuser pour faire entendre le fait que nous, directrices et directeurs, refusons la proposition de loi Rilhac !